

MAJ : 25/06/2019

Guide méthodologique d'inscription sur la plateforme de projets innovants UTC

Pour la 11^{ème} année, la DIDT de l'UTC organise le concours de projets innovants dans les domaines des sciences et technologies, de la culture et des arts. La pré-labellisation fait mûrir les idées et facilite l'émergence de projets d'innovation, en soutenant les meilleurs d'entre eux grâce à une aide financière et un accompagnement personnalisé. Pour cela vous devez vous inscrire et renseigner des documents sur la plateforme de projets innovant UTC (Vianéo).

Qui est éligible pour candidater au concours de projets innovants ?

Tous étudiants de l'UTC : ingénieurs, masters, apprentis et doctorants, seul ou en équipe. L'équipe peut être composée d'étudiants de divers domaines de formation, de personnes extérieures à l'UTC (étudiants d'autres écoles, diplômés ...). Seule obligation : le porteur du projet doit être UTCéen.

Si vous avez déjà obtenu la pré labellisation et que vous n'avez pas été labellisé, vous ne pouvez pas participer au concours avec le même projet.

Calendrier du déroulement

Inscription : date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 11 octobre 2019 à 12H.**

Jury : organisé le jeudi 17 octobre 2019.

Résultats : maximum 7 jours après le jury.

Comment se passe l'inscription sur la plateforme ?

Il faut ouvrir un compte pour un projet ; L'équipe pourra accéder par la suite à l'ensemble des données sur la plateforme (sous invitation).

Vous avez un ensemble d'éléments à renseigner pour déposer votre projet :

- Phase 1 : fiche d'identité du projet : descriptif du projet, de l'équipe.
- Phase 2 : présenter votre stratégie d'accès au marché (légitimité, désirabilité, acceptabilité, faisabilité, viabilité).
- Pièces à fournir : votre procès-verbal de notes vous sera demandé, ainsi que le livrable fourni après l'autoévaluation (de la phase 2).

L'objectif est de connaître le niveau d'avancement (de maturité) de votre réflexion, votre idée ou votre projet. Si vous ne connaissez pas certains éléments (ex. : le marché), mettez « je ne

sais pas ». Ne donnez pas des informations erronées. Notez les informations manquantes ou imprécises, vous aurez à les renseigner par la suite. Le cheminement imposé par la plateforme est un moyen d'évaluation mais aussi un guide de questionnement de votre projet.

L'accompagnement lors de la pré-labellisation sert à peaufiner cette démarche de projets innovants et d'accès au marché.

N'oubliez pas de soumettre votre projet lorsque vous avez complété le dossier sinon vous ne serez pas évalué.

Comment se passe le jury ?

Pitch de 5 minutes avec support de présentation libre (PowerPoint, poster, maquette ...).

La pré-labellisation, c'est quoi ?

Cette première phase va vous permettre de développer une preuve de concept et de vous poser les bonnes questions sur le (s) marché (s) potentiel (s). C'est une première étape avant la pré-incubation. Pour cela, vous aurez :

- Un coaching sur la technique et sur le business
- Une enveloppe budgétaire allant jusqu'à 1500 euros, dont l'utilisation sera dépendante de votre travail et de la validation par la chargée entrepreneuriat innovation.
- Un accès à l'espace entrepreneuriat et au FabLab
- Un accès aux événements et ateliers
- Un accès à l'EIA : European Innovation Academy
- Une mise en lien avec des experts du réseau : laboratoires, cabinets, consultants, organismes...
- ...

Et après ?

Vous aurez plusieurs mois pour aboutir à une preuve de concept (POC) et un CANVAS. Pour cela différents outils vous seront proposés.

Un DémoDay aura lieu en juillet 2020. Cet événement a pour but :

- d'obtenir la labellisation, ce qui vous permettra d'entrer en pré-incubation
- de « pitcher » devant des financeurs pour booster votre développement

Votre contact :

Virginie Lamarche - Ingénieur Innovation Entrepreneuriat

DIDT - Centre d'innovation – bureau 2-17

Virginie.lamarche@utc.fr